

## NOTE DE LECTURE

*Le placement des enfants,*  
Attias, Dominique et Kaiat, Lucette (dir.),  
Érès, 2014, 380 p.

Cet ouvrage porte sur le sujet sensible du placement des enfants.

Les analyses sont réparties en six parties distinctes qui en évoquent chacune un aspect : les placements, législations et politiques ; le choix de la mesure et l'intérêt de l'enfant ; les modalités du placement ; les placements successifs ; le contrôle et l'évaluation du placement ; le retour et l'accompagnement de l'enfant.

La mesure de placement est souvent difficile à comprendre et à vivre pour un enfant. Placer un enfant c'est le « déplacer » pour qu'il puisse s'épanouir et pouvoir se « retrouver » avant son retour, si retour possible ou envisagé dans sa famille. Le placement c'est un peu comme un « déracinement » de son milieu familial. Quelles sont les conditions minimales pour prendre la décision du placement ? Comment faire pour qu'un placement ne soit pas subi par les enfants et leurs familles ? Qu'il soit réussi ? Dans quelles conditions les enfants placés sont-ils accueillis ?

Assistants familiaux (familles d'accueil), Centre éducatif fermé, Maison d'enfants à caractère social, ces lieux où les enfants sont accueillis avec leur histoire, leurs souffrances...

Ce livre évoque également les situations des enfants qui connaissent des placements successifs. Que faire avec ces enfants-là ? Quelles sont les raisons de ces placements multiples ? Ce chapitre évoque entre autres ce type de questions, auxquelles il n'y a encore pas de réponse toute faite. Ensuite cet ouvrage présente tout un chapitre sur le contrôle et l'évaluation du placement. Il traite notamment de l'IPJJ (Interagency Panel on Juvenile Justice) qui est un service de contrôle de la protection judiciaire, mais aussi du rôle de l'IGAS (Inspection générale de l'action sociale) et enfin du contrôle et de l'évaluation des situations des enfants placés. Enfin, le dernier chapitre est consacré au retour en famille. Comment est-il accepté ? Comment est-il accompagné ? Le retour d'un enfant dans sa famille doit être pensé et envisagé dès le début du placement.

**Julie Argillier**